



Refus de prise en charge de mon crédit en maladie

Par **grafiti6581**, le **04/06/2011** à **23:40**

Bonjour,

Je suis en arrêt maladie pour un cancer du sein. J'ai une assurance liée à mon crédit immobilier. L'assurance m'a demandé de passer une visite médicale avec un médecin expert de leur compagnie (le 10/05/2011). Ce dernier a jugé que je pouvais reprendre un travail autre que mon ancien poste à temps partiel. L'assurance ne couvre plus mes échéances depuis le 9/05/2011. Mon oncologue, lui, m'a prescrit un arrêt jusqu'au 30/06/2011. J'ai été opérée en mars 2010, puis 6 mois de chimio, 5 semaines de rayons et, maintenant, hormonothérapie durant 5 ans (très fatiguant). Mon chirurgien va me programmer la reconstruction pour l'automne. Alors je ne vois pas comment je peux reprendre ?

D'autre part, juste avant mon cancer, j'ai été licenciée pour inaptitude (maladie professionnelle reconnue avec 12 % d'incapacité). Mon contrat d'assurance a été fait en 2000 à 100% sur chaque tête accepté sans réserve.

Pouvez-vous m'aider pour faire valoir mes droits ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **05/06/2011** à **07:45**

Bonjour,

Sans présager des autres réponses, rien ne s'oppose à ce que vous contestiez la décision du médecin expert ayant reçu mandat de la Compagnie d'assurances. En effet, une contre-expertise est possible (voyez votre contrat) car le médecin que vous avez vu est celui qui est chargé de défendre les intérêts de la compagnie d'assurances, pas forcément vos intérêts.